Etat des lieux énergétique du patrimoine public

Selon l’

Agence de la transition écologique *(anciennement : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).*

, 75 % des dépenses énergétiques des collectivités sont liées à leurs bâtiments. C’est dire l’impact sur le budget global et la nécessité de réduire ce poste de toutes les façons possibles : isolation des murs extérieurs, des toitures, des planchers et plafonds, remplacement des menuiseries extérieures, amélioration des systèmes de ventilation, de production et de distribution de chauffage, de régulation, d’éclairage...

Un diagnostic sur le bâti patrimonial pris en charge à 100% par le SE60

Avec le transfert au SE60 de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables », les collectivités bénéficient systématiquement d’un état des lieux énergétique de leur patrimoine public, pris en charge par le SE60.

Préalable indispensable à toute démarche de transition énergétique

Ce diagnostic étudie chaque bâtiment public en termes de caractéristiques techniques, de consommations d’énergie et de potentiels d’énergies renouvelables.

Réalisé de manière homogène, par un bureau d’études sélectionné par le SE60, le rapport de diagnostic **apporte aux élus et aux services analyses énergétiques et préconisations chiffrées.**

Le rapport est **présenté à la collectivité par les équipes du SE60, pour renforcer l’aide à la décision.**

Une fois cet état des lieux en main, la collectivité peut conventionner avec le syndicat pour bénéficier d’un appui renforcé à la mise en œuvre d’actions de :

- Suivi énergétique
- Etudes complémentaires
- Travaux énergétiques
- Installation de production EnR

CONTACT

Jean-Baptiste VAUCLIN

Pôle Concession-Énergie

Chargé d'opérations Energie

03 44 48 76 31
06 45 72 66 61
jb.vauclin@se60.fr

À télécharger

Fichier
Transfert de compétences MDE-ENR (.doc - 31 Ko)